

Section 1 : IDENTIFICATION

| | |
|---|--|
| Nom du produit : | Désinfectant pour les mains |
| Synonymes : | Pas disponible. |
| Utilisation du produit : | Désinfectant pour les mains. |
| Restrictions sur l'utilisation : | Pas disponible. |
| Fabricant/Fournisseur : | Triton Cleaning Products (A Division de Fluid Energy Groupe Ltd.) #1500, 140 – 10 Ave SE, Calgary, AB, T2G 0R1 |
| Numéro de téléphone : | +1 (403) 463-5843 |
| Téléphone d'urgence : | Chemtrec (US & Canada) 1-800-424-9300 Chemtrec (en dehors des États-Unis et du Canada) 1-703-537-3887 |
| Date de préparation de la fiche de données de sécurité : | 17 mars 2020 |

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)**INFORMATIONS SGH**

Classification : Liquides inflammables, Catégorie 2
Irritations oculaires, Catégorie 2A
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 - Effets narcotiques

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :



Mot indicateur : Danger

Déclarations de danger: Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Déclarations préventives

Préventions : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou l'aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en pledans les airs ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Réponse: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
En cas d'incendie : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse ordinaire pour éteindre.

Entreposage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir au frais.
Garder sous clef.

L'élimination : Jeter le contenu et le récipient conformément aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Dangers non-classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients avec une toxicité inconnue : Aucun.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES composants

| Ingrédient(s) dangereux | Nom commun / Synonymes | Numéro de registre CAS | % en poids. /poids. |
|---|---------------------------|---------------------------|------------------------|
| Éthanol | Pas disponible. | 64-17-5 | 70 - 80 |
| Propan-2-ol | Alcool isopropylique | 67-63-0 | 1 - 5 |
| Peroxyde d'hydrogène (H ₂ O ₂) | Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | 0.1 - 1 |
| Ingrédient(s) non dangereux | Nom commun / Synonymes | Numéro de registre CAS | % en poids. /poids. |
| Eau | Pas disponible. | 7732-18-5 | 10 - 30 |
| Glycérol | Glycérine | 56-81-5 | 1 - 5 |

Gamme (s) de concentration réelle (s) retenue (s) comme secret commercial.

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : S'ils sont utilisés conformément aux recommandations, les premiers secours ne sont pas nécessaires. Si de grandes quantités de vapeur sont inhalées, transporter la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si la personne a cessé de respirer ou si son cœur ne bat plus, un personnel qualifié devrait immédiatement pratiquer respectivement la respiration artificielle (RA) ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR). Obtenir des

soins médicaux immédiatement.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Une utilisation normale ne devrait pas provoquer d'effets indésirables. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.

Contact visuel : En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. L'éthanol peut entraîner une sensibilisation douloureuse à la lumière, la conjonctivite chimique et le dommage cornéen. L'isopropanol peut provoquer des blessures passagères à la cornée.

Contact avec la peau : S'ils sont utilisés conformément aux recommandations, les premiers secours ne sont pas nécessaires. En cas de contact avec de grandes quantités de produit : Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Dans des conditions normales d'utilisation, il n'y a pas d'effets indésirables. La manipulation de grandes quantités peut provoquer une sécheresse et / ou une irritation de la peau.

Ingestion : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne PAS faire vomir, sauf sur indication par le personnel médical. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente. Si la personne a cessé de respirer ou si son cœur ne bat plus, un personnel qualifié devrait immédiatement pratiquer respectivement la respiration artificielle (RA) ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR). Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Remarque à l'intention des médecins : Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Liquide et vapeurs très inflammables. S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les

vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Le liquide est plus léger que l'eau.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons: Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes. Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.
Sensibilité aux décharges statiques : Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Cette matière est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs non appropriés : Ne pas employer de jet d'eau. ATTENTION: Ce produit a un point d'éclair très bas : L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Produits de combustion : Oxydes de carbone. Acroléine.

Protection des pompiers : L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux. Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.

| | |
|--|--|
| Mesures de protection personnelle : | Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8. |
| Précautions pour la protection de l'environnement : | Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. |
| Méthodes de confinement : | Si sans risque, arrêter la fuite. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. |
| Méthodes de nettoyage : | Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. |
| Autres renseignements : | Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination. |

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention :

Ne pas avaler. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou l'aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Entreposage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition

Composant

Éthanol [Numéro de registre CAS 64-17-5]

ACGIH: 1000 ppm (VEMP); A3 (2008)

OSHA: 1000 ppm (VEMP), 1900 mg/m³ (VEMP);

Alcool isopropylique [Numéro de registre CAS 67-63-0]

ACGIH: 200 ppm (VEMP); 400 ppm (VECD); A4; IBE (2001)

OSHA: 400 ppm (VEMP), 980 mg/m³ (VEMP);
500 ppm (VECD) [Obsolète];

Peroxyde d'hydrogène [Numéro de registre CAS 7722-84-1]

ACGIH: 1 ppm (VEMP); A3 (1990)

OSHA: 1 ppm (VEMP), 1.4 mg/m³ (VEMP);

Eau [Numéro de registre CAS 7732-18-5]

ACGIH: Aucune VLE établie.

OSHA: Aucune LEA établie.

Glycérine [Numéro de registre CAS 56-81-5]

ACGIH: Aucune VLE établie.

OSHA: 15 mg/m³ (Particules totales) (VEMP), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (VEMP);
10 mg/m³ (Particules totales) (VEMP) [Obsolète];

LEA: Limite d'exposition permise

VLE: Valeur limite d'exposition

VEMP : Moyenne pondérée dans le temps

VECD : Valeur d'exposition de courte durée

Mesures d'ingénierie :

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de sécurité contre les produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités de produit. S'assurer que les stations de lavage oculaire sont proches aux postes de travail. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3-92) relatives à l'équipement de protection individuelle.

Protection des mains :

Porter des gants de protection lors de la manipulation de grandes quantités de produit. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection lors de la manipulation de grandes quantités de produit. Le port de vêtements ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées.

Protection des voies respiratoires :

Pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les contrôles techniques et de ventilation ne sont pas suffisants pour maîtriser l'exposition en dessous des limites admissibles il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, approuvé par le NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-11, avec une cartouche pour vapeurs organiques, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la

concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales :

Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|---|
| Apparence : | Liquide clair. |
| Couleur : | Incolore. |
| Odeur : | Alcool. |
| Seuil olfactif : | Pas disponible. |
| État physique : | Liquide. |
| pH : | Pas disponible. |
| Point de fusion / Point de congélation : | Pas disponible. |
| Point initial d'ébullition : | 78 °C (172.4 °F) (Éthanol) |
| Intervalle d'ébullition: | Pas disponible. |
| Point éclair : | 12 °C (53.6 °F) (coupelle fermée - Éthanol) |
| Taux d'évaporation : | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) : | Sans objet. |
| Limite d'inflammabilité inférieure : | Pas disponible. |
| Limite d'inflammabilité supérieure : | Pas disponible. |
| Pression de vapeur : | Pas disponible. |
| Densité de vapeur : | Pas disponible. |
| Densité relative : | 0.850 (Eau = 1) |
| Solubilités : | Miscible dans l'eau. |
| Coefficient de partage : n-octanol/Eau: | Pas disponible. |
| Température d'inflammation spontanée : | 400 °C (752 °F) (Éthanol) |
| Température de décomposition : | Pas disponible. |
| Viscosité : | Pas disponible. |
| Pourcentage de matières volatiles, % du poids : | Pas disponible. |
| Teneur en COV, % du poids : | Pas disponible. |

Densité : Pas disponible.**Coefficient de répartition eau/huile :** Pas disponible.**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité :** Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions d'entreposage normales.**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune connue.**Conditions à éviter :** Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.**Substances incompatibles :** Acides. Combustibles forts.**Produits de décomposition dangereux :** Pas disponible.**Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE****EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË****Toxicité du produit****Orale :** Pas disponible.**Dermique :** Pas disponible.**Inhalation :** Pas disponible.**Toxicité des composants**

| Composant | Numéro de registre CAS | DL50 orale | DL50 par voie cutanée | CL50 |
|----------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Éthanol | 64-17-5 | 7060 mg/kg (rat) | 20000 mg/kg (lapin) | 20000 ppm (rat); 10H |
| Alcool isopropylique | 67-63-0 | 3600 mg/kg (souris) | 12800 mg/kg (lapin) | 16000 ppm (rat); 8H |
| Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | 376 mg/kg (rat) | 4060 mg/kg (rat) | 2000 mg/m ³ (rat); 4H |
| Eau | 7732-18-5 | Pas disponible. | Pas disponible. | > 90000 µl/kg (rat); 4H |
| Glycérine | 56-81-5 | 12600 mg/kg (rat) | > 10000 mg/kg (lapin) | > 570 mg/m ³ (rat); 1H |

Voies d'exposition probables : Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.**Organes cibles :** Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire.**Symptômes (y compris les effets différés et aigus)****Inhalation :** Une utilisation normale ne devrait pas provoquer d'effets indésirables. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.

- Yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. L'éthanol peut entraîner une sensibilisation douloureuse à la lumière, la conjonctivite chimique et le dommage cornéen. L'isopropanol peut provoquer des blessures passagères à la cornée.
- Peau :** Dans des conditions normales d'utilisation, il n'y a pas d'effets indésirables. La manipulation de grandes quantités peut provoquer une sécheresse et / ou une irritation de la peau.
- Ingestion :** Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Pas disponible.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Système cardiovasculaire. Foie. Reins. Système reproductive. Système nerveux central.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Des concentration de vapeurs fortes, généralement supérieure à 10% en volume, peuvent sensibiliser le coeur et provoquer des arythmies cardiaques mortelles.

Cancérogénicité : Le produit n'est pas classé comme cancérogène. Consulter le tableau ci-dessous « Cancérogénicité des composants » pour obtenir des informations sur les différents composants. Des études sur les animaux avec l'éthanol ont signalé le développement des tumeurs.

Cancérogénicité des composants

| Composant | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA | Prop 65 |
|----------------------|-------|----------|--------------|--------------------|--------------|
| Éthanol | A3 | Groupe 1 | Non inscrit. | Cancérogène d'OSHA | Non inscrit. |
| Alcool isopropylique | A4 | Groupe 3 | Non inscrit. | Non inscrit. | Non inscrit. |
| Peroxyde d'hydrogène | A3 | Groupe 3 | Non inscrit. | Non inscrit. | Non inscrit. |

Mutagénicité : Les expériences de laboratoire avec l'éthanol ont entraîné des effets mutagènes.

Effets sur la reproduction : L'éthanol peut entraîner des effets sur la reproduction.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Il a été démontré que l'éthanol produit une fœtotoxicité dans l'embryon ou le fœtus d'animaux de laboratoire en cas d'ingestion. L'exposition prénatale à l'éthanol par ingestion est associée à un schéma distinct de malformations congénitales qui ont été collectivement appelées le "syndrome d'alcoolisme fœtal".

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Pas disponible.

Persistance/dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation/accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Autres effets néfastes: Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Nom officiel d'expédition : UN1987, ALCOOLS, N.S.A., 3, GE II

Catégorie : 3

Numéro ONU : UN1987

Groupe d'emballage : II

Code de l'étiquette :



OACI/AITA

Nom officiel d'expédition : UN1987, ALCOOLS, N.S.A., 3, GE II

Catégorie : 3

Numéro ONU : UN1987

Groupe d'emballage : II

Code de l'étiquette :



IMDG

Nom officiel d'expédition : UN1987, ALCOOLS, N.S.A., 3, GE II

Catégorie : 3

Numéro ONU : UN1987

Groupe d'emballage : II

Code de l'étiquette :



Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Stocks de produits chimiques

Canada (LIS)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique nouvelle en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Clause de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

**Date de préparation de la
fiche de données de
sécurité :** 17 mars 2020

Version : 1.0

FDS du SGH préparé par : Deerfoot Consulting Inc.
Téléphone : (403) 720-3700